



Vallées en Champagne

**Nombre de membres
en exercice:** 31**Présents :** 21**Votants:** 24**Convocation du:**
03 octobre 2018**Séance du 18 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Olivier PICART, Alain DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Françoise BARON, Elodie BEAUMONT, Manon DAGONET, Raynald DUBUS, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL

Représentés: Jean-Michel CHAMPAGNE par Béatrice LARANGOT, Jean-Pierre BECHARD par Marcel DARTINET, Pascal LOBRY par Joël NEYRINCK

Excuses: Dominique BRZEZULA

Absents: Renan CONCINA, Thierry FALLET, Olivier FARARD, Romain FAYE, Jean-Louis PICART, Louison TANET

Secrétaire de séance: Marcel DARTINET

Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal

Adopté à l'unanimité

**Dénomination de la rue de Nogent du hameau de Montchevret
DE_2018_044**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au Conseil Municipal pour des raisons de sécurité, l'importance de changer le nom de la rue de Nogent située au hameau de Montchevret (Baulne-en-Brie). Cette rue sera désormais un prolongement de la rue du Surmelin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la nouvelle dénomination de la rue citée ci-dessus.

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

**CDDL - VITRAUX EGLISE DE SAINT AGNAN
DE_2018_045**

Le conseil municipal a décidé de poser des vitraux sur les deux baies du bas-côté Nord de la nef et la mise en place de châssis grillagés pour les baies 7 et 9 de l'église de Saint-Agnan.

Le montant des travaux est estimé à 5 304,90 € H.T, soit 5 835,39 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du CCDL à hauteur de 50% du montant H.T des travaux.

La part des travaux non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

**RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES ET DE PRODUITS SUITE AUX
MODIFICATIONS DE COMPETENCES DE LA CARCT AU 1ER JANVIER 2018
DE_2018_046****RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES ET DE PRODUITS SUITE AUX
MODIFICATIONS DE COMPETENCES DE LA CARCT AU 1^{er} janvier 2018**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry du 10 septembre 2018,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la CARCT, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.
- Que la C.L.E.T.C. de la CARCT s'est réunie le 10 septembre 2018 afin de valoriser les charges transférées aux/par les communes suite à :
 - o à la restitution de la compétence « Equipe verte » au 1er janvier 2018 aux 20 communes du territoire du Tardenois (ex-CCT),
 - o à la restitution de la compétence « Voirie » au 1er janvier 2018 aux 21 communes du territoire de Condé-en-Brie (ex-4CB),
 - o à la prise de compétence obligatoire GEMAPI et à la prise de compétence partielle ruissellement-érosion au 1er janvier 2018, pour les communes des territoires de Château-Thierry et de Neuilly-Saint-Front (ex-CCRCT et communes issues de l'ex-CCOC).
- Que le rapport de la C.L.E.T.C. a été adopté à l'unanimité de ses membres présents.
- Que l'application de cette méthode conduit à une modification de 5200.39€ de l'attribution de compensation pour notre commune, pour un montant total versé aux communes membres de la CARCT de 7 734 968,58 € et un montant perçu des communes par la CARCT de 173 832,43€.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 10 septembre 2018 joint en annexe,
- 2.- autorise en conséquence le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL DE_2018_047

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours de la trésorière pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribuée à Mme la trésorière, Receveur municipal.

Votants: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONAC - MONUMENT AUX MORTS ST AGNAN DE_2018_048

Dans le cadre de la réalisation d'un monument aux Morts sur le territoire de Saint-Agnan, commune de Vallées en Champagne, le conseil municipal sollicite une participation financière de l'ONAC. Le coût de ces travaux est estimé à 1 300 € TTC

Votants: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

OUVERTURE DE CREDIT - MONUMENTS AUX MORTS DE_2018_049

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ouvre un crédit de 1 000 € en section d'investissement, opération 124 "travaux monuments aux Morts". Ce crédit est pris en section d'investissement, opération 125 "Création structure poids lourds"

Votants: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

Demande de subvention APV DE_2018_050

Le Conseil Municipal de la Commune de Vallées en Champagne sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :



NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATIO N H.T.
voirie	Romandie feuillet	1570m	66 000 €	55 000 €
voirie	Drainage route d'Eiril	68 808 €	57 340 €
ouvrage d'art	Pont de Chézy La Chapelle-Monthodon	130 000 €	108 333 €
voirie	Aménagement arrêt de Bus RD4	62 880 €	52 400 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux 327 688 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Votants: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

Point sur les travaux

-travaux de voirie rue du Pont (Baulne en Brie)

Quatre entreprises ont répondu au marché, la proposition retenue est inférieure de 25 % à l'estimation de départ.

Monsieur le maire propose d'essayer de réaliser les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus en même temps que ces travaux de voiries prévu en mars 2019.

- création de trois nouveaux points lumineux sur Baulne en Brie

Monsieur Alain Destouches a interpellé l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne), les travaux devraient être réalisés en fin d'année 2018 au plus tard début 2019.

- installation de poêles à granules dans les logements communaux et à l'Auberge de l'Omois

Nous avons reçu les premiers devis, on attend d'autres devis, les poêles seront installés dès que possible.

-fonds de concours attribué par la CARCT (Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry)

Monsieur le maire informe le conseil que la commune peut prétendre à 5 375 € au titre du Fonds de concours de la CARCT pour financer des investissements communaux. Monsieur le maire propose d'utiliser une partie de cette attribution pour le columbarium et le jardin du souvenir du cimetière de la Chapelle Monthodon.

- projet photovoltaïque

Des élus ont pu visiter le parc photovoltaïque de Bétheniville dans la Marne. Notre projet suit son cours, le permis de construire devrait être déposé avant la fin de cette année.

- défense incendie

A l'occasion des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable sur les secteurs de Grandfontaine, Romandie, Feuillet et Montmarçon, monsieur le maire a demandé à l'USESA maître d'œuvre de ces travaux, de prévoir les futures implantations de poteaux incendie pour renforcer notre défense incendie et se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur. La pose de ces poteaux incendie sera à prévoir au prochain budget.

Rapport Annuel de l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne)

Madame Nelly Triconnet porte à la connaissance du conseil, les grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable de l'USESA. Ce rapport est consultable en mairie.

Fête de fin d'année

Une sortie à Paris (Cité des Sciences) sera organisée le 15 décembre pour les enfants de la commune âgés de 5 à 14 ans.

La fête de Noël de Saint Agnan aura lieu le 16 décembre.

La fête de Noël de la Chapelle Monthodon aura lieu le 23 décembre.

La date de la fête de Noël de Baulne en Brie reste à déterminer.

Les vœux de la municipalité se dérouleront dans la salle communale de la Chapelle Monthodon, le samedi 12 janvier à partir de 17h30.

Cette année, les colis de fin d'année offerts aux anciens de la commune seront composés de produits alsaciens.

Madame Jacqueline Picart fait part de la demande de certains de nos aînés qui souhaitent que le repas offert aux anciens soit organisé à la Chapelle Monthodon en 2019.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Questions diverses

Madame Jacqueline Picart informe le conseil municipal de la demande de certains habitants de la rue du Rosset qui souhaitent que la municipalité un miroir routier. Cette demande sera examinée par la commission voirie.

Monsieur Claude Picart fait le point sur la cérémonie organisée le 10 novembre pour l'inauguration du monument aux Morts de Saint Agnan.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un projet de jumelage de Vallées en Champagne avec une commune québécoise. Une association québécoise dont est membre un descendant de Marin Janot dit Lachappelle souhaite travailler sur ce projet initié par monsieur Bernard Boller et nous demande de rédiger une lettre d'intention pour soutenir ce projet. Le conseil municipal dans son ensemble approuve cette démarche.

La séance est levée à 22 heures.

Les membres du conseil

Le maire